

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François tenue le 14^{ème} jour de septembre 2009, à l'heure et au local ordinaire des séances du conseil.

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Bouchard, Jeanne D'Arc Simard, Gérald Maltais, Gisèle Lavoie, Suzanne Lapointe, Alain Gazaille, Danièle Tremblay, tous conseillers(ères) formant quorum.

Rés.010909

1- Ordre du jour

- 1- Ordre du jour
- 2- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 août 2009
- 3- Acceptation des comptes d'août 2009
- 3-A- Rapport Casse-Croûte 2009
- 4- Résolutions
- 4.1- Prise d'acte de la liste des dépenses effectuées en vertu du règ. no 367
- 4.2- Décompte no 1 – Travaux Hameau du Massif

- 4.3- Travaux - Patinoire
- 4.4- Renouvellement de mandat –Jean-Baptiste Bouchard & Serge Bilodeau
- 4.5- Toponymie
- 4.6- Jeux École St-François
- 4.7- Bollards – Quai de Petite-Rivière
- 4.8- Rémunération & achats – Élection 2009
- 4.9- Honoraires professionnels - Le Fief – phase 2
- 4.10- Hydro Québec – Aire multifonctionnelle – mieux consommer
- 4.11- Groupement des Propriétaires de Boisés privés – appui candidature
- 4.12- Coopérative de Charlevoix – Acceptation des travaux
- 4.13- Employés MRC - Site de dépôt des matériaux secs
- 4.14- Affichage entrée Route 138 – rafraîchissement
- 4.15- Demande de soumissions – Établissement du périmètre aqueduc village
- 4.16- Marge de crédit – Le Hameau du Massif – Réseau hydro électrique
- 4.16- Marge de crédit – Le Hameau du Massif – MC5
- 4.17- Renouvellement assurances générales – MMQ
- 4.18- Forum des maires
- 4.19- Embauche – vacances M. Bruno Lavoie
- 4.20- Caserne

- 5- Règlements et avis de motion

- 5.1- Règlement no 421 – lotissement 5000 mètres –
- 5.2- Règlement no 424 - 911
- 5.3- Avis de motion – Règlement sur la qualité de vie (Reporté)
- 5.4- Avis de motion – Amendant le règlement no 169 zonage
- 5.5- Avis de motion – Amendant le règlement no 170 lotissement

- 6- Prise d'acte de la liste des permis émis en août 2009

- 7- Rapport de l'urbanisme

- 8- Courrier d'août 2009

- 9- Divers

- 9.1- Affichage « Chasse interdite »
- 9.2- Avis de motion – Ouverture de rue
- 9.3- Changement de nom du Massif

- 10- Rapport des conseillers(ères)
- 11- Questions du public
- 12- Levée ou ajournement de l'assemblée

Il est proposé par Gisèle Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

D'accepter l'ordre du jour tel que rédigé et communiqué.

ADOPTÉE

Rés.020909

2- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 août 2009

Il est proposé par Gérald Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 août 2009 est accepté tel que rédigé et communiqué.

ADOPTÉE

Rés.030909

3- Acceptation des comptes d'août 2009

Il est proposé par Gérald Maltais et résolu à la majorité des conseillers(ères) présents :

Que l'analyse des comptes et ses ajouts sont acceptés tels que

rédigés et communiqués.

CARDEX: FOURNISSEURS REGULIERS

1ALEX51	ALEX COULOMBE LTEE	
	11-08-2009 4010116620	230.66
	ALIMENT CASSE-CROÛTE	
	TOTAL	230.66

1ALIMEN5	ALIMENTATION ENTRE MER ET MONTS INC.	
	04-08-2009 325555	6.28
	ALIMENT CASSE-CROÛTE	
	04-08-2009 325556	65.96
	ALIMENT CASSE-CROÛTE	
	06-08-2009 326354	54.78
	ACTIVITÉS TER. JEUX	
	10-08-2009 327424	0.89
	ALIMENT CASSE-CROÛTE	
	13-08-2009 328445-327948	36.89
	SPECTACLE TERRAIN JE	
	14-08-2009 328575	23.08
	LIQUEUR-LAIT	
	15-08-2009 329131	15.10
	SPECTACLE TER.JEUX	
	15-08-2009 329170	120.82
	ACHAT DE VIN	
	17-08-2009 329600	134.28
	ACHAT DE VIN	
	18-08-2009 329885-329913	6.77
	ARTICLES DE NETTOYAG	
	18-08-2009 330058	7.74
	BAPTÊME	
	19-08-2009 330143	3.99
	ALIMENT CASSE-CROÛTE	
	19-08-2009 330176	3.87
	LAIT	
	25-08-2009 331855	5.80
	LAIT	
	26-08-2009 332004	5.21
	ALIMENT CASSE-CROÛTE	
	TOTAL	491.46

1ATEL52	ATELIER LES MORAINES	
	04-08-2009 23	131.75
	ATELIER MORAINES	
	TOTAL	131.75

1AUBE55	AUBE ANCTIL PICHETTE ET ASS.	
	25-08-2009 29684	39.51
	FINANCEMENT	
	TOTAL	39.51

1AUBE57	AUBERGE ÎLE-DU-REPOS	
	01-08-2009 240709	758.68
	ACTIV.TERR. JEUX	
	TOTAL	758.68

1BERT52	D.BERTRAND ET FILS INC.	
	06-08-2009 1603746	912.00
	ALIMENT CASSE-CROÛTE	
	25-08-2009 1616064	563.59
	ALIMENT CASSE-CROÛTE	
	13-08-2009 272085	521.72
	ALIMENT CASSE-CROÛTE	
	TOTAL	1 997.31

1BILOD50	BILODEAU CHEVROLET		
	24-08-2009	86415	69.57
	PIECES		
	TOTAL		69.57
1BOUC51	BOUCHERIE-CHARCUTERIE		
	11-08-2009	41	16.73
	PORC HACHÉ		
	TOTAL		16.73
1BOUC52	BOUCHARD ET GAGNON		
	26-08-2009	2009-CG FIEF	7 204.57
	HONORAIRES HYDRO FIE		
	TOTAL		7 204.57
1CAMI51	CAMION INTERNATIONAL ELITE		
	05-08-2009	637070	26.86
	LUMIÈRE		
	05-08-2009	637073	36.03
	RÉPARATION PÉPINE		
	TOTAL		62.89
1CAMP52	CAMPING DU GOUFFRE		
	06-08-2009	1	34.00
	ACTIVITÉ DE PLEIN-AI		
	TOTAL		34.00
1CHEZ51	CHEZ S. DUCHESNE INC.		
	03-08-2009	1793108	93.64
	BROCHE		
	04-08-2009	1793385	74.48
	BROCHE		
	11-08-2009	1794230	27.62
	VENEER		
	17-08-2009	1795043	38.65
	BROSSE PLANCHER		
	20-08-2009	1795628	76.26
	VIS, SCELLANT, ECROU		
	25-08-2009	1796328	27.03
	CIMENT		
	TOTAL		337.68
1CHOIS51	PRODUITS SANITAIRES RIVE-NORD		
	25-08-2009	49045	170.84
	DISTRIBUTEURS		
	21-08-2009	48972-48970	298.50
	NETTOYAGE ECOLE		
	TOTAL		469.34
1COMM60	COMMUNICATIONS CHARLEVOIX		
	03-08-2009	10023	612.69
	ROUE - ESSIEU		
	TOTAL		612.69
1COOP75	COOPERATIVE FORESTIERE DE CHARLEVOIX		
	17-08-2009	FM-001	8 465.63
	DÉBOISEMENT HYDRO		
	17-08-2009	FM-02	2 538.56
	DÉBOISEMENT FIEF		
	06-08-2009	HM-001	22 575.00
	HYDRO HAMEAU		
	TOTAL		33 579.19

1DAVE55	TREMBLAY & FORTIN	
	01-08-2009 10941	597.59
	HYDRO FIEF	
	TOTAL	597.59

1DENDR51	DENDROTIK	
	20-08-2009 164129	-212.39
	CRÉDIT SUR FACTURE 1	
	TOTAL	-212.39

1DOLL51	DOLLARAMA	
	20-08-2009 14	5.64
	FOURNITURES CASSE-CR	
	13-08-2009 12-13	132.34
	DÉCORATION SALLE	
	TOTAL	137.98

1ENT95	LES ENTR. JACQUES DUFOUR FILS	
	07-08-2009 39559	707.81
	MEMBRANE FIEF	
	13-08-2009 39560-39558	10 114.91
	AGRÉGAT	
	TOTAL	10 822.72

1EQUI50	EQUIPEMENT GMM INC.	
	12-08-2009 63112	176.09
	POUDRE CANON	
	15-08-2009 118281	84.59
	COPIE MENSUEL	
	TOTAL	260.68

1ERIC85	9002-7210 QUEBEC INC.	
	19-08-2009 6080	6 944.64
	LOCATION PELLE FIEF	
	TOTAL	6 944.64

1FEDE50	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNI	
	24-08-2009 55622	12.00
	ENVOI DICOM	
	TOTAL	12.00

1FORM33	LES EDITIONS JURIDIQUE FD	
	01-08-2009 272817	91.35
	MISE À JOUR	
	27-08-2009 273456	121.91
	REVISION LISTE	
	TOTAL	213.26

1FRANC50	FRANCO MOTEUR ELECTRIQUES	
	12-08-2009 027927	1 354.50
	LOCATION POMPE	
	TOTAL	1 354.50

1FREIG51	CAMIONS FREIGHTLINER QUÉBEC INC.	
	24-08-2009 11395	417.67
	FOURNITURE	
	TOTAL	417.67

1GAET51	GAETAN BOLDUC & ASS. INC.	
---------	---------------------------	--

	01-08-2009 20092031 COMPAGNONNAGE	1 891.23
	TOTAL	1 891.23
1GAUD55	GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.	
	01-08-2009 OP-73 ESSIEU-ROUES	323.88
	TOTAL	323.88
1GOJ55	GOJIT	
	01-08-2009 62836395 TRANSPORT VOIRIE	133.18
	TOTAL	133.18
1GRAF50	CONCEPTION GRAFIKAR	
	24-08-2009 10677 500 DÉPLIANTS	361.20
	24-08-2009 10684 BILLET FESTIVITÉS	50.79
	TOTAL	411.99
1GROUP59	LE GROUPE TREMBLAY LEMIEUX	
	01-08-2009 31903 SERVICE PARASITAIRE	79.01
	TOTAL	79.01
1HEEN55	HEENAN BLAIKIE AUBUT	
	18-08-2009 598077 HONORAIRES HAMEAU	3 461.03
	TOTAL	3 461.03
1HUOT75	REAL HUOT INC.	
	13-08-2009 5085581 ENTRETIEN ÉGOUT	47.02
	01-08-2009 5085792 MEMBRANE	553.07
	TOTAL	600.09
1HYDRO52	HYDRO VERT	
	01-08-2009 681 TRAVAUX	2 031.75
	TOTAL	2 031.75
1IMPR50	IMPRIMERIE DE CHARLEVOIX INC.	
	12-08-2009 394354-394134 FOURNITURE	25.68
	TOTAL	25.68
1INFO50	ASSELIN MÉDIA (ISR)	
	13-08-2009 RA4807 SUPPORT	31.03
	17-08-2009 RA4840 RÉPARATION IMPRIMANT	67.73
	TOTAL	98.76
1JOCEL52	JOCELYN HARVEY ENT. INC.	
	02-08-2009 26 GABILLONS	2 539.69
	TOTAL	2 539.69

1JOSE56	JOSEPH AIME GAGNON		
	01-08-2009	129180	10 666.67
		PELLE	
	TOTAL		10 666.67

1LABOR51	LABORATOIRE MAG QUÉBEC INC.		
	11-08-2009	23745	70.47
		SULFITE DE SODIUM	
	TOTAL		70.47

1LAIT50	LAITERIE DE CHARLEVOIX		
	31-08-2009	292388	24.00
		DÉCOUVERTE D'UNE ENT	
	TOTAL		24.00

1LAVE51	LAVERY, DE BILLY, S.E.N.C.R.L.		
	27-08-2009	1125210	579.62
		REQUÊTE	
	TOTAL		579.62

1LCQ	MAXXAM ANALYTIQUE INC.		
	01-08-2009	SF284811	856.16
		ANALYSES D'EAU	
	TOTAL		856.16

1LOC51	LOCATIONS GALIOT INC.		
	04-08-2009	10741-0	24.38
		DRILL ÉLECTRIQUE	
	06-08-2009	10816-0	42.67
		DRILL ELECTRIQUE	
	TOTAL		67.05

1MARC51	LAROCHE LETTRAGE ET GRAVURE		
	10-08-2009	4083	197.53
		SIGNALISATION FIEF	
	30-08-2009	4115	55.31
		ANNONCE EXCREMENT	
	TOTAL		252.84

1MARC90	IGA MARCHE BAIE ST-PAUL		
	20-08-2009	7699	13.53
		ALIMENT CASSE-CROÛTE	
	26-08-2009	084605	45.78
		ALIMENT CASSE-CROÛTE	
	TOTAL		59.31

1MARIO52	MARIO GAGNON		
	15-08-2009	989291	72.23
		SOUPER TER.JEUX	
	TOTAL		72.23

1MEUN50	MEUNERIE CHARLEVOIX INC.		
	11-08-2009	004-387092	63.19
		CHLORE	
	20-08-2009	004-387724	29.33
		CHLORE	
	TOTAL		92.52

1MICHE51	MICHEL SIMARD		
	24-08-2009	17	33.81
		RÉP.ARNET POUR DÉBRO	

	TOTAL		33.81
1MULT53	9156-0490 QUEBEC INC.		
	11-08-2009 354		328.69
	CAMION 12 ROUES		
	TOTAL		328.69
1MUSE51	MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE BAIE ST-PAUL		
	06-08-2009 650205		34.00
	VISITE DE L'EXPOSITI		
	TOTAL		34.00
1NOVIC55	NOVICOM 2000 INC.		
	01-08-2009 118481		32.73
	RADIO MOBILE		
	TOTAL		32.73
1PROD51	LES PRODUCTIONS		
	01-08-2009 250		250.00
	SPECT. LE 1 JUILLET		
	TOTAL		250.00
1PROP51	SOLUGAZ		
	04-08-2009 161670		96.79
	PINCE-BROSSE		
	01-08-2009 162146		152.77
	LOCATION ACÉTHILÈNE		
	TOTAL		249.56
1REST55	RESTAURANT TRAITEUR		
	15-08-2009 2009-130		404.66
	BUFFET CHARLES SIMAR		
	TOTAL		404.66
1ROSS51	MAGASINS ROSSY		
	03-08-2009 734		15.42
	MATÉRIEL TER.JEUX		
	TOTAL		15.42
1SCIEN51	SCIENCES EN FOLIE QUÉBEC 2005		
	05-08-2009 1652		158.73
	ATELIER INSECTES		
	TOTAL		158.73
1SCOT51	S.COTÉ ELECTRIQUE INC.		
	31-08-2009 4679-92/4716-83		1 345.47
	RÉPARATION LUMIÈRE		
	TOTAL		1 345.47
1SUSP50	SUSPENSION IMBEAULT		
	20-08-2009 49112		15.20
	MORCEAUX DE FER		
	TOTAL		15.20
1TREMB55	A.TREMBLAY & FRERES LTEE		
	01-08-2009 53261		141.66
	AIR CLIMATISÉ		
	TOTAL		141.66

1UAPI51	NAPA PIECES D'AUTO # 84	
	20-08-2009 05084-136890	37.47
	GRAISSE TOUT-USAGE	
	25-08-2009 05084-137163	407.08
	PEINTURE CUBE	
	TOTAL	444.55

SOUS-TOTAUX 59 FOURNISSEURS 94 376.32

**SOUS-TOTAL PAR NO DE G/L
FOURNISSEURS 94 376.32**

CARDEX: CASSE-CROUTE & LOISIRS

4LAIT50	LAITERIE DE CHARLEVOIX	
	04-08-2009 293281	170.80
	ALIMENT CASSE-CROÛTE	
	06-08-2009 293469	113.40
	ALIMENT CASSE-CROÛTE	
	25-08-2009 293890	156.60
	ALIMENT CASSE-CROÛTE	
	11-08-2009 329314	85.40
	ALIMENT CASSE-CROÛTE	
	13-08-2009 329455	92.55
	ALIMENT CASSE-CROÛTE	
	18-08-2009 329500	177.45
	ALIMENT CASSE-CROÛTE	
	TOTAL	796.20

4MAXI50	MAXI	
	05-08-2009 0804	79.95
	ALIMENT CASSE-CROÛTE	
	14-08-2009 0812	21.58
	ACHAT DE TOMATES	
	03-08-2009 1121	60.15
	ALIMENT CASSE-CROUTE	
	15-08-2009 1153	36.56
	ALIMENT CASSE-CROÛTE	
	06-08-2009 1441	38.30
	ALIMENT CASSE-CROÛTE	
	16-08-2009 1454	10.93
	ALIMENT CASSE-CROÛTE	
	13-08-2009 1529	40.04
	ALIMENT CASSE-CROÛTE	
	13-08-2009 2596-7466-11131	211.93
	SPECTACLE TER.JEUX	
	19-08-2009 9281544	57.12
	ALIMENT CASSE-CROÛTE	
	TOTAL	556.56

4PROD50	PRODUITS SANITAIRES RIVE- NORD	
	06-08-2009 48618	23.03
	FOURN. CASSE-CROUTE	
	18-08-2009 48864	31.05
	FOURN. CASSE-CROÛTE	
	20-08-2009 48958	40.81
	FOURNITURES CASSE-CR	
	TOTAL	94.89

SOUS-TOTAUX 3 FOURNISSEURS 1 447.65

**GRAND TOTAL PAR NO DE G/L
FOURNISSEURS 95 823.97**

ADOPTÉE

Rés.040909

3-A- Rapport Casse-Croûte 2009

Il est proposé par Jeanne-d'Arc Simard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le conseil municipal prend acte du rapport final du Casse-Croûte pour la saison estivale 2009, comme il est ici tout au long reproduit.

CASSE-CROÛTE DU QUAI - 2009

Date	Description	Description	Dépenses	Revenus
17-06-09	Alex Coulombe Itée - Aliments		561.48	
17-06-09	Dollorama - Fourn.		21.45	
17-06-09	Rossy - Fourn.		12.61	
18-06-09	D. Bertand - Aliments et Fourn.		1373.82	
18-06-09	Maxi - Aliments		92.50	
18-06-09	IGA - Aliments		43.80	
22-06-09	Maxi - Aliments		117.62	
23-06-09		REVENUS		818.39
24-06-09		REVENUS		1069.60
25-06-09		REVENUS		271.07
25-06-09	Entre Mer et Monts - Fourn.		2.28	
25-06-09	Laiterie - Aliments		275.70	
26-06-09		REVENUS		237.15
26-06-09	PSRN - Fourn.		66.32	
26-06-09	Maxi - Aliments		77.73	
26-06-09	IGA - Aliments		31.24	
26-06-09	Laiterie - Aliments		111.75	
27-06-09		REVENUS		195.75
28-06-09		REVENUS		184.67
29-06-09		REVENUS		117.26
30-06-09		REVENUS		58.82
30-06-09	D. Bertand - Aliments et Fourn.		933.48	
30-06-09	Salaires de juin		1510.17	
01-07-09		REVENUS		582.85
01-07-09	Entre Mer et Monts - Aliments		1.16	
02-07-09		REVENUS		123.57
02-07-09	Maxi - Aliments		63.19	
02-07-09	Laiterie - Aliments		89.40	
03-07-09	Téléphone de juin		37.51	
03-07-09		REVENUS		73.62
04-07-09		REVENUS		219.16
05-07-09		REVENUS		176.05
05-07-09	Maxi - Aliments		23.27	
06-07-09		REVENUS		81.14
07-07-09		REVENUS		76.81
08-07-09		REVENUS		516.57
09-07-09		REVENUS		289.73
09-07-09	Laiterie - Aliments		163.75	
09-07-09	Maxi - Aliments		37.33	
09-07-09	IGA - Aliments		104.61	
10-07-09		REVENUS		596.86
10-07-09	Maxi - Aliments		12.63	
11-07-09		REVENUS		569.25
12-07-09		REVENUS		700.76
13-07-09		REVENUS		216.11
14-07-09		REVENUS		212.78
14-07-09	D. Bertand - Aliments et Fourn.		806.09	
15-07-09		REVENUS		406.84
15-07-09	D. Bertand - Aliments et Fourn.		-28.29	
16-07-09		REVENUS		214.97
16-07-09	Alex Coulombe Itée - Aliments		461.91	
16-07-09	Maxi - Aliments		64.78	
16-07-09	IGA - Aliments		7.00	

16-07-09	Laiterie - Aliments		134.10	
17-07-09		REVENUS		432.82
18-07-09		REVENUS		311.97
19-07-09		REVENUS		562.71
20-07-09		REVENUS		338.03
20-07-09	Maxi - Aliments		95.66	
20-07-09	Maxi - Aliments		9.00	
20-07-09	D. Bertrand - Aliments et Fourn.		-7.25	
21-07-09		REVENUS		444.31
21-07-09	Maxi - Aliments		45.00	
21-07-09	D. Bertrand - Aliments et Fourn.		25.76	
21-07-09	Laiterie - Aliments		227.90	
22-07-09		REVENUS		215.01
22-07-09	Maxi - Aliments		22.95	
23-07-09	D. Bertrand - Aliments et Fourn.		857.29	
23-07-09		REVENUS		538.05
24-07-09		REVENUS		324.38
25-07-09		REVENUS		263.47
26-07-09		REVENUS		145.06
26-07-09	Entre Mer et Monts - Aliments		2.88	
26-07-09	Maxi - Aliments		50.40	
27-07-09		REVENUS		355.66
28-07-09		REVENUS		574.59
28-07-09	PSRN - Fourn.		12.99	
29-07-09		REVENUS		395.28
30-07-09		REVENUS		633.85
30-07-09	Laiterie - Aliments		172.10	
30-07-09	Maxi - Aliments		51.30	
30-07-09	D. Bertrand - Aliments et Fourn.		680.50	
31-07-09		REVENUS		434.81
31-07-09	Salaires de juillet		4825.37	
31-07-09	Entre Mer et Monts - Aliments		7.53	
01-08-09		REVENUS		787.12
01-08-09	Entre Mer et Monts - Aliments		1.34	
02-08-09		REVENUS		534.70
03-08-09		REVENUS		462.07
03-08-09	Téléphone de juillet		103.43	
03-08-09	Maxi - Aliments		60.15	
04-08-09		REVENUS		358.58
04-08-09	Entre Mer et Monts - Aliments		6.28	
04-08-09	Entre Mer et Monts - Aliments		65.96	
04-08-09	Laiterie - Aliments		170.80	
05-08-09		REVENUS		461.02
05-08-09	Maxi - Aliments		79.95	
06-08-09		REVENUS		321.11
06-08-09	PSRN - Fourn.		23.03	
06-08-09	Maxi - Aliments		38.30	
06-08-09	Laiterie - Aliments		113.40	
06-08-09	D. Bertrand - Aliments et Fourn.		912.00	
07-08-09		REVENUS		320.20
08-08-09		REVENUS		622.29
09-08-09		REVENUS		372.73
10-08-09		REVENUS		172.64
10-08-09	Entre Mer et Monts - Aliments		0.89	
11-08-09		REVENUS		344.40
11-08-09	Laiterie - Aliments		85.40	
11-08-09	Alex Coulombe ltée - Aliments		230.66	
12-08-09		REVENUS		447.23
13-08-09		REVENUS		440.99
13-08-09	D. Bertrand - Aliments et Fourn.		521.72	
13-08-09	Laiterie - Aliments		92.55	
13-08-09	Maxi - Aliments		40.04	
14-08-09		REVENUS		553.41

14-08-09	Maxi - Aliments		6.69	
15-08-09		REVENUS		638.44
15-08-09	Maxi - Aliments		36.56	
16-08-09		REVENUS		623.53
16-08-09	Maxi - Aliments		10.93	
17-08-09		REVENUS		315.72
18-08-09		REVENUS		304.17
18-08-09	Laiterie - Aliments		177.45	
18-08-09	PSRN - Fourn.		31.05	
18-08-09	Hydro-Québec		763.95	
19-08-09		REVENUS		261.87
19-08-09	Entre Mer et Monts - Aliments		3.99	
19-08-09	Maxi - Aliments		33.34	
20-08-09		REVENUS		491.72
20-08-09	IGA - Aliments		13.53	
20-08-09	PSRN - Fourn.		40.81	
20-08-09	Dollorama - Fourn.		5.64	
20-08-09	Maxi - Aliments		23.78	
21-08-09		REVENUS		344.52
22-08-09		REVENUS		249.99
23-08-09		REVENUS		442.40
24-08-09		REVENUS		181.04
25-08-09		REVENUS		197.95
25-08-09	Laiterie - Aliments		156.60	
25-08-09	Entre Mer et Monts - Aliments		5.21	
25-08-09	D. Bertand - Aliments et Fourn.		563.59	
26-08-09		REVENUS		297.11
26-08-09	IGA - Aliments		45.78	
27-08-09		REVENUS		147.87
28-08-09		REVENUS		232.70
29-08-09		REVENUS		145.15
30-08-09		REVENUS		60.37
31-08-09		REVENUS		88.11
31-08-09	Salaire de Août 2009		5788.33	
01-09-09		REVENUS		59.41
02-09-09		REVENUS		96.33
02-09-09	Maxi - Aliments		3.16	
03-09-09		REVENUS		162.82
03-09-09	Téléphone de Août		103.43	
04-09-09		REVENUS		219.01
05-09-09		REVENUS		353.45
06-09-09		REVENUS		495.66
06-09-09	Entre Mer et Monts - Aliments		8.02	
07-09-09		REVENUS		401.57
07-09-09	Entre Mer et Monts - Aliments		14.52	
07-09-09	Entre Mer et Monts - Aliments		14.91	
12-09-09	Salaire de Septembre 2009		1308.04	
		TOTAL	25994.98	26989.18

Bénéfice / Déficit 994.20

Inventaire 840.00

Grant total 1834.20

ADOPTÉE

4- Résolutions

Rés.050909

Prise d'acte de la liste des dépenses effectuées en vertu du règ. No 367

NOM DU FOURNISSEUR	DATE	MONTANT
AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANAD	13-08-2009	4 953.96
MINISTERE DU REVENU QUEBEC	13-08-2009	10 373.06
HYDRO-QUEBEC	01-08-2009	962.03
SONERCO AXCO	13-08-2009	3 247.94
VISA DESJARDINS	13-08-2009	506.11
BELL MOBILITE	13-08-2009	111.04
BELL CANADA	04-08-2009	367.18
BELL CANADA	04-08-2009	78.21
BELL CANADA	04-08-2009	110.92
BELL CANADA	04-08-2009	103.43
BELL CANADA	04-08-2009	88.32
BELL CANADA	04-08-2009	78.21
BELL CANADA	04-08-2009	569.03
BELL CANADA	04-08-2009	83.23
TELUS MOBILITE	07-08-2009	142.00
TELUS MOBILITE	05-08-2009	43.88
DERY TELECOM	21-08-2009	35.27
HYDRO-QUEBEC	26-08-2009	1 046.80
HYDRO-QUEBEC	26-08-2009	546.47
HYDRO-QUEBEC	26-08-2009	642.18
HYDRO-QUEBEC	26-08-2009	38.47
HYDRO-QUEBEC	26-08-2009	594.63
HYDRO-QUEBEC	26-08-2009	569.81
HYDRO-QUEBEC	26-08-2009	61.62
HYDRO-QUEBEC	26-08-2009	231.95
HYDRO-QUEBEC	26-08-2009	28.76
SALAIRES JUILLET 2009		33 340.12
SALAIRES AOÛT 2009		34 451.28
26 PRÉLÈVEMENTS		93 405.91

Il est proposé par Suzanne Lapointe et résolu à la majorité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil de Petite-Rivière-Saint-François prend acte de la liste des paiements effectués en vertu du règlement no. 367.

ADOPTÉE

Rés.060909

4.2- Décompte no 1 – Travaux Hameau du Massif

Considérant que le décompte no 1 pour la construction de la rue du secteur D du Hameau du Massif a été reçu et approuvé par M. Guy Rochette de chez Forchemex;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Suzanne Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le conseil municipal prend acte du présent décompte et autorise le paiement à Les Entreprises Jacques Dufour & Fils et qui affectera le poste budgétaire numéro 22 35000 521 au montant de 167 645,93 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Rés.070909

4.3- Travaux – Patinoire

Considérant qu'il est préférable que la plate-forme de béton soit effectuée par des employés spécialisés qui sont déjà habitués à ce genre d'ouvrage, ce qui permet par la même occasion, de garantir les travaux;

Considérant que les coûts associés à la finition du béton sont de 8 250,00 \$ excluant le béton;

Considérant que le fondement de la patinoire doit être effectué au début d'octobre, à cause de la possibilité de gel au sol après cette période;

Considérant que le béton n'est pas compris dans le prix de finition, et que ce béton doit avoir de la fibre structurale;

Considérant qu'il est constaté qu'une montant de 10 000,00\$ est manquant pour réaliser le projet;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Danielle Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le conseil municipal demande une vérification auprès d'entrepreneurs locaux, à savoir leur intérêt à soumettre un prix concurrentiel pour effectuer la couler le béton, le polissage et effectuer les traits de scie nécessaire;

Que la municipalité est autorisée à demander des soumissions sur invitation auprès des fournisseurs de béton suivants :

Béton Charlevoix
Béton provincial
Béton GLMR
Béton Dallaire
Béton L.T.

Pour la fourniture de béton 30 MPA avec fibre structurale, pour une largeur de 70 pieds par 170 pieds.

Que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François adresse une demande d'aide financière, au montant de 10 000,00\$ auprès de notre caisse populaire de la Vallée du Gouffre avec promesse de publicité sur le site.

ADOPTÉE

Rés.080909

4.4- Renouvellement de mandat –Jean-Baptiste Bouchard & Serge Bilodeau

Considérant que Messieurs Jean-Baptiste Bouchard et Serge Bilodeau ont fait la demande écrite afin que le conseil municipal accepte de renouveler leur mandat au Comité consultatif en Urbanisme pour une période de deux ans;

Considérant que le règlement no 390 stipule à l'article 2.2 que :

« La durée du premier mandat des membres est fixée à un (1) pour les sièges pairs (2 et 4) et à deux (2) ans pour les sièges impairs (1, 3 et 5). Elle se calcule à compter de la date de leur nomination par résolution du conseil. Par la suite, la durée du mandat est fixée à deux (2) ans pour tous les membres. »

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Gisèle Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le conseil municipal, dans un souci de transparence et conformément à son règlement no 390, demande, par avis public, à toutes personnes intéressées à joindre le comité consultatif de l'urbanisme, de faire connaître leur intérêt d'ici le 25 septembre prochain, pour combler les postes no 2 et no 4;

Que le conseil municipal statuera sur le choix des candidats(es) retenus pour combler ces postes, le 28 septembre prochain, lors d'une séance extraordinaire.

ADOPTÉE

Rés.090909

4.5- Toponymie

Considérant qu'il est constaté certaines erreurs dans les noms des goélettes soumis à la Commission de Toponymie;

Considérant qu'une nouvelle rue n'est pas encore nommée et que les nouvelles constructions situées sur celle-ci ont besoin d'une adresse civique rapidement;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François demande à la Commission de Toponymie de modifier de la façon suivante les noms des goélettes déjà soumis à la commission :

Chemin de la Cécilia remplacé par Chemin de la Cécilia L
Chemin de l'Étoile de mer remplacé par Chemin de l'Étoile de la mer
Chemin de la Père-Toussaint remplacé par Chemin de la Conrad Marie

Que le conseil municipal informe la commission que seul les goélettes suivantes sont précédés d'un L', soit :

Chemin de L'Alida
Chemin de L'Étendard

Que tous les autres noms des goélettes proposées ne sont précédés d'aucun article dans leur enregistrement;

Que le conseil municipal nomme la nouvelle rue comme suit :

Chemin du Fleuve

Que le conseil municipal demande à la Commission de Toponymie le traitement de ces demandes, le 22 septembre prochain lors de la rencontre du comité;

Que madame Suzanne Lapointe, conseillère, en raison de la fierté de compter parmi ses citoyens(nes), une athlète olympique de

renommée Internationale, soit Mme Dominique Maltais, suggère le projet suivant :

Aménagement du Parc du Domaine du Ruisseau aux couleurs de Mme Maltais, soit par l'installation de bancs de parc fait à partir de planches à neige ayant appartenu ou non à Mme Maltais et signées par elle-même si possible;

De nommer le parc « *Parc Dominique Maltais* »

Que des représentations à cet effet soient faites auprès de Mme Maltais afin de recueillir ses commentaires sur le projet;

Qu'il serait également intéressant d'impliquer les jeunes de l'école St-François et le comité de toponymie.

ADOPTÉE

Rés.100909

4.6- Jeux – École St-François

Considérant que la plupart des jeux extérieurs à l'école ont été démantelés en raison de la non-conformité aux normes actuellement en vigueur;

Considérant qu'un programme existe soit 1/3 Gouvernement, 1/3 École St-François, 1/3 Municipalité;

Considérant que les écoles Dominique Savio et Forget ont déjà bénéficié de ce programme;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Danielle Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le conseil municipal accepte de participer à ce projet par la fourniture des équipements lourds, des matériaux secs et des employés nécessaires et à l'installation des nouveaux modules de jeux;

Qu'une demande soit acheminée à la Commission Scolaire de Charlevoix avec copie conforme à M. Marc Clotuche, directeur de l'École St-François.

Que M. Clotuche soit rencontré au préalable, puisque la part de l'école doit être financée par des activités locales,

Que l'OPP doit également piloter le projet avec le directeur et à cet effet Mme Nathalie Tremblay, membre de l'OPP sera rencontrée.

ADOPTÉE

Rés.110909

4.7- Bollards – Quai de Petite-Rivière

Considérant que les bollards qui étaient au quai avant les rénovations, sont entreposés;

Considérant que les membres du conseil municipal sont particulièrement intéressés à revoir ceux-ci sur le quai de Petite-Rivière-Saint-François, rappel du temps des goélettes à Petite-Rivière;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Danielle Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le conseil municipal demande à M. Gaetan Boudreault, contremaître à voir au rafraîchissement de ceux-ci et à leur installation sur le parement du quai actuel et de manière à ce que

personne ne puisse s'en servir pour amarrer un bateau, car ils ne seront installés qu'à une fin patrimoniale.

ADOPTÉE

Rés.120909

4.8- Rémunération & achats – Élection 2009

Considérant que les élections municipales sont prévues le 1^{er} novembre 2009 et que ces dernières impliquent des dépenses;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Gérald Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le conseil municipal accepte la rémunération préalablement établie et autorise la présidente d'élection à effectuer les achats nécessaires à la tenue de l'élection municipale du 1^{er} novembre 2009;

Que les dépenses viendront affecter les poste budgétaires suivants : 02 14000 140, 02 14000 199, 02 14000 200, 02 14000 252, 02 14000 349, 02 14000 610, 02 14000 670;

Que le conseil municipal est conscient que les coûts pourraient être dépassés puisque le vote correspondance a été adopté en cours d'année 2009, donc non prévu au budget de cette même année.

ADOPTÉE

Rés.130909

4.9- Honoraires professionnels - Le Fief – phase 2

Considérant l'estimé de frais et honoraires professionnels pour l'établissement de servitudes d'utilité publiques en faveur de Hydro-Québec et Bell Alliant devant être établies contre une partie des terrains faisant partie du développement domiciliaire « Fief du Massif », selon le plan soumis par Monsieur Francis Larochelle, soit la phase 2 du projet;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Suzanne Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le conseil municipal accepte la proposition de services de Me Christine Gagnon de Bouchard & Gagnon, notaires, pour un montant de +/- 12 060,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Rés.140909

4.10- Hydro Québec – Aire multifonctionnelle – mieux consommer

Considérant qu'Hydro-Québec déploie des efforts soutenus pour inciter sa clientèle à économiser de l'énergie;

Considérant que pour mieux atteindre ses objectifs, Hydro-Québec compte, entre autres, sur le « Diagnostic résidentiel Mieux consommer », lequel consiste en une évaluation de la consommation d'énergie d'une résidence et d'une liste de conseils personnalisés en vue d'optimiser cette consommation ;

Considérant que pour ce faire, elle met en œuvre une nouvelle stratégie promotionnelle qui s'appuie sur une approche communautaire et régionale en demandant aux collectivités de participer à l'effort de promotion ;

Considérant que les municipalités participantes sont donc invitées à encourager leurs résidents admissibles à remplir le questionnaire du diagnostic résidentiel en faisant valoir que pour chaque rapport de recommandation transmis à un client admissible, un montant sera

remis à la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François en vue de la réalisation d'un projet mobilisateur ;

Considérant que ce montant sera de 30 \$ par rapport de recommandation en format papier et de 35 \$ par rapport de recommandation en format électronique ;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Suzanne Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte de collaborer avec Hydro-Québec dans le cadre du programme « *Soutien aux réalisations locales – Diagnostic résidentiel Mieux consommer* »;

Que la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François soumet le projet « Construction d'un aire de tennis » au montant de 8 000 \$;

Que la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François désigne Francine Dufour, directrice générale de la municipalité, comme responsable de ce projet et comme celle qui accompagnera Hydro-Québec au cours de cette campagne;

Que la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François autorise Francine Dufour, directrice générale de la municipalité à signer pour et au nom de Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François tous documents et/ou formulaire donnant effet à la présente résolution. En l'absence de Mme Dufour, la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François autorise son adjointe à signer, à titre de substitut, pour et au nom de Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François tous documents et/ou formulaire donnant effet à la présente résolution;

Que la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François soit autorisée à recevoir le paiement de la totalité de l'appui financier d'Hydro-Québec pour le projet « Construction d'un aire de tennis ».

ADOPTÉE

Rés.150909

4.11- Groupement des Propriétaires de Boisés privés – appui candidature

Candidature du Groupement des Propriétaires de Boisée Privés de Charlevoix Inc. (GPBPC) dans le cadre du

« Programme d'aménagement intégré par sous bassin versant : Une approche de gestion durable en forêt privée » mis en place par la Fondation de la faune du Québec (FFQ) et ses partenaires.

Considérant que ce projet implique entre autres deux Municipalités Régionales de Comtés (MRC de Charlevoix et de Charlevoix Est) et quatre municipalités (Les Éboulements, St-Hilarion, St-Irénée et La Malbaie);

Considérant que ce projet contribuera non seulement à améliorer la qualité de l'eau sur le territoire du bassin versant de la rivière Jean-Noël mais aussi à en assurer une gestion intégrée de l'ensemble des ressources (forêt, faune, biodiversité, etc.) et ce pour le plus grand bénéfice du milieu;

Considérant que nous estimons que ce nouveau programme est la clé qui permettra au Groupement de mettre ce projet d'envergure régionale qui se veut un modèle en matière de concertation et de développement durable;

Considérant que ce programme permettra de poursuivre les objectifs émanant du cahier des habitats fauniques du bassin versant de la rivière Jean-Noël – Phase I – réalisé par le GPBPC dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II (2008-2009);

Considérant que ce projet rassembleur arrive à un point crucial au sein de nos communautés qui viennent de mettre en place un comité de bassin versant lequel regroupe des intervenants de l'ensemble des secteurs interpellés tels : le secteur municipal, économique, communautaire, etc.;

Considérant que ce projet est supporté par l'ensemble des intervenants du milieu;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Gisèle Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François appuie la candidature du Groupement des Propriétaires de Boisée Privés de Charlevoix Inc. (GPBPC) dans le cadre du « Programme d'aménagement intégré par sous bassin versant : Une approche de gestion durable en forêt privée » mis en place par la Fondation de la faune du Québec (FFQ) et ses partenaires;

Que le Groupement des Propriétaires de Boisée Privés de Charlevoix Inc. (GPBPC) peut compter sur l'entière collaboration de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François dans la réalisation de ses activités.

ADOPTÉE

Rés.160909

4.12- Coopérative de Charlevoix – Acceptation des travaux

Considérant que lors des travaux de déboisement de l'emprise des lignes électriques effectués sur le développement du Hameau du Massif, une bande de +/- 15 mètres de longueur par +/- 2 mètres de largeur sur le lot # 454-102 a été déboisée par erreur par l'entrepreneur;

Considérant que sur certains lots, une bande de +/- 3 mètres de largeur sur la longueur du terrain a été déboisée par erreur, mais celle-ci occasionnée par une mauvaise identification de la limite de coupe de la part du Groupe Conseil Forchemex;

Considérant que les travaux de déboisement de l'emprise des lignes électriques des développements domiciliaires du Hameau du Massif et du Fief du Massif ont été effectués conformément au contrat;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Gérald Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le conseil municipal accepte la recommandation de paiement des travaux de déboisement réalisés au Fief du Massif émise par Guy Rochette, ingénieur de chez Groupe Conseil Forchemex;

Que le conseil municipal accepte en partie le paiement de travaux de déboisement réalisés au Hameau, à raison de 50 % du coût total à être versé et que l'autre partie sera retenue jusqu'à l'éclaircissement du dossier;

Que la dépense affectera les postes budgétaires suivants :

22 36000 521 :	10 000,00 \$ plus les taxes applicables
22 32201 521 :	9 749,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Rés.170909

4.13- Employés MRC - Site de dépôt des matériaux secs

Considérant que la MRC de Charlevoix a débuté les travaux

d'aménagement du centre de tri de St-Placide;

Considérant que pour ce faire elle avait besoin de 2 journaliers et d'un opérateur;

Considérant qu'elle a demandé à la municipalité de mettre à sa disposition des employés de celle-ci pour effectuer les travaux;

Considérant que la MRC de Charlevoix s'est engagée à rembourser à la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, tous les frais reliés au salaire des dits employés et les frais d'administration occasionnés;

Considérant l'urgence du projet Mme Francine Dufour, directrice générale a procédé au prolongement d'emploi de M. Jean-Marc Ouellet et a procédé à l'embauche de messieurs Bruno Dufour, journalier et Louis-Émile Côté, opérateur;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Gisèle Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François entérine les décisions prises par la directrice générale dans ce dossier;

Que le préambule de la présente résolution fait partie intégrante de la présente.

ADOPTÉE

Rés.180909

4.14- Affichage entrée Route 138 – rafraîchissement

Considérant que l'affichage à l'entrée de la Municipalité au coin de la route 138 et de la rue Principale est quelques peu défraîchie;

Considérant qu'en ce moment il est impossible de la remplacer complètement;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Danielle Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le conseil municipal demande à M. Gaetan Boudreault, contremaître de faire effectuer un rafraîchissement à la dite affichage, soit de remplacer les lettres manquantes et l'application de quelques retouches de peinture.

ADOPTÉE

Rés.190909

4.15- Demande de soumissions – Établissement du périmètre aqueduc village

Considérant qu'aucune étude des bassins versants n'avait été effectuée pour le puit d'eau potable du village, car non obligatoire en 1995 mais désormais obligatoire dans le cadre de la demande de subvention auprès du MAMROT dans le projet conjoint Massif/Municipalité;

Considérant que pour se faire, un hydrogéologue doit être mandaté afin d'obtenir l'indice de vulnérabilité de la nappe (indice drastique) et les périmètres de protection pour ce puit, de même que la validation de la capacité de ce dernier à savoir si elle est toujours de 125 m³/d;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Gérald Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le conseil municipal accepte de procéder à un appel d'offre de services professionnels sur invitation dans ce dossier;

Que les firmes suivantes seront invitées à soumettre un prix pour cette étude :

Mission HGE inc.
Yves Tardif, ing. hydrogéologue
Fillion & Hansen

ADOPTÉE

Rés.200909

4.16- Marge de crédit – Le Hameau du Massif – Réseau hydro électrique Marge de crédit – Le Hameau du Massif – MC5

Il est proposé par Gisèle Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil municipal demande à la Caisse Populaire de la Vallée du Gouffre, un financement temporaire relativement au règlement d'emprunt no 368 et ayant reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales le 21 avril 2008;

Que les versements seront effectués par tranche selon les phases réalisées;

Que le conseil municipal mandate le maire ou le pro maire, la secrétaire-trésorière ou son adjointe à signer pour et au nom de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, tous documents relatifs à la présente;

Rés.210909

4.16 A- Marge de crédit – Le Hameau du Massif – MC5

Considérant que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François détient déjà auprès de la Caisse Populaire de la Vallée du Gouffre, un financement temporaire soit la MC5;

Considérant que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a augmenté la dépense relativement au même projet, par l'adoption du règlement d'emprunt no 423 ayant reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales le 10 août 2009;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Gisèle Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil municipal demande à la Caisse Populaire de la Vallée du Gouffre, d'augmenter le financement temporaire en relation avec le règlement no 423;

Que les versements seront effectués par tranche selon les phases réalisées;

Que le conseil municipal mandate le maire ou le pro maire, la secrétaire-trésorière ou son adjointe à signer pour et au nom de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, tous documents relatifs à la présente.

ADOPTÉE

Rés.220909

4.17- Renouvellement assurances générales – MMQ

Il est proposé par Suzanne Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le conseil municipal autorise le renouvellement des assurances de la municipalité tel que rédigé, pour un montant de 37 215,00\$ qui vient affecter les postes budgétaires suivants :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à signer les documents relatifs à la présente.

ADOPTÉE

Rés.230909

4.18- Forum des maires

FORUM DES MAIRES DES MUNICIPALITÉS RIVERAINES DU SAINT-LAURENT

Considérant l'importance économique, environnementale et sociale des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent pour la population des municipalités riveraines et la nécessité de préserver la qualité et le niveau des eaux des plans d'eau de manière à maximiser les bienfaits sur leur environnement et leur économie;

Considérant que les maires de municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent situées dans la zone d'influence des Grands Lacs ont déclaré en 2006 qu'ils s'engageaient à protéger, conserver, restaurer et améliorer le fleuve St-Laurent en unissant leurs efforts et en coopérant dans le développement et la mise en place de politiques et programmes visant cet objectif;

Considérant que les membres du Forum des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent se sont réunis de nouveau en mars 2009, puis en juin 2009, afin de proposer des actions communes sur lesquelles ils pourraient s'engager à coopérer;

Considérant que les membres du Forum des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent souhaitent établir des modes de collaboration et de participation aux processus décisionnels susceptibles de modifier le milieu aquatique auprès du Gouvernement du Québec;

Considérant que les membres du Forum des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent souhaitent collaborer à la mise en commun des connaissances relatives au Fleuve permettant ainsi un partage efficace de l'information concernant le milieu aquatique;

Considérant que la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, adoptée par le Gouvernement du Québec, prévoit la mise en place de mécanismes de gouvernance propres à assurer la concertation des utilisateurs ainsi que la mise en place d'un organisme chargé de l'élaboration d'un plan de gestion intégrée du Saint-Laurent, impliquant les administrations municipales;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Suzanne Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que les maires des municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent manifestent leurs préoccupations face au mode de régulation des niveaux du fleuve Saint-Laurent actuellement en phase de planification par la Commission mixte internationale;

Que les maires des municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent transmettent au Gouvernement du Québec leurs préoccupations et les actions communes identifiées afin de diminuer l'impact des rejets acheminés au fleuve St-Laurent et aux cours d'eau environnants;

Que les maires des municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent demandent la mise en place d'un mode de partage des connaissances sur le fleuve Saint-Laurent entre les municipalités concernées et le Gouvernement du Québec;

Qu'un mode de gestion intégrée du fleuve Saint-Laurent impliquant les administrations municipales soit mis en place le plus rapidement possible; et

Qu'une entente de collaboration, signée par le maire de Montréal à titre de représentant des municipalités du Forum, établisse les bases d'une reconnaissance et d'une collaboration en ce sens entre le Gouvernement du Québec et les municipalités riveraines.

ADOPTÉE

Rés.240909

4.19- Embauche – vacances M. Bruno Lavoie

Considérant que M. Lavoie est absent pour vacances pendant la semaine du 6 et du 13 septembre 2009;

Considérant que pour le remplacer M. Gaetan Boudreault assumera la gestion de l'eau potable;

Considérant que Mme Paulette Lavoie assumera l'entretien de l'école St-François, en raison de son expérience déjà acquise dans les années antérieures et pour éviter à avoir à former quelqu'un d'autre lors des vacances de M. Lavoie, à raison de plus ou moins 20 heures semaine et le salaire versé selon la convention de travail en vigueur;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Danielle Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le conseil municipal entérine l'embauche de Mme Paulette Lavoie en remplacement de M. Bruno Lavoie.

ADOPTÉE

Rés.250909

4.20- Caserne

Considérant que la saison hivernale arrive et qu'il est préférable que la construction de la caserne ne soit pas effectué dans cette saison;

Considérant que le conseil est intéressé à comparer les prix d'une structure d'acier versus une structure de bois.

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Alain Gazaille et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le conseil municipal accepte de reporter l'appel d'offre en temps opportun;

Que le conseil municipal mandat la firme Honco à préparer un devis de performance pour une structure d'acier et pour un montant n'excédant pas 8 000,00 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE

5- Règlements et avis de motion

Rés.260909

5-1- Règlement no 421 – lotissement 5000 mètres

RÈGLEMENT NUMÉRO 421

« RÈGLEMENT NUMÉRO 421 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 170 AFIN DE MODIFIER LA SUPERFICIE MINIMALE EXIGÉE POUR LES TERRAINS HORS DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION »

ATTENDU QUE : le Conseil a adopté conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le Règlement de lotissement numéro 170;

ATTENDU QUE : le règlement de lotissement numéro 170 est entré en vigueur le 12 octobre 1995 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE : le Conseil peut en vertu de cette même loi modifier le Règlement de lotissement numéro 170;

ATTENDU QUE : le Conseil juge à propos de modifier le Règlement de lotissement numéro 170 afin de modifier la superficie minimale exigée pour les terrains hors du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QU' : un avis de présentation a été préalablement donné lors de la reprise de la séance de ce conseil du 11 mai 2009;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE :

Il est proposé par Gérald Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le projet 2 de règlement portant le numéro 421 est adopté et qu'il est statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 421 modifiant le règlement de lotissement numéro 170 afin de modifier la superficie minimale exigée pour les terrains hors du périmètre d'urbanisation»

ARTICLE 2

ANNEXE

L'annexe 1 fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3

BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de :

- Modifier la superficie minimale exigée pour un terrain n'étant pas desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire, situé hors du périmètre d'urbanisation, pour qu'elle soit augmentée à 5 000 mètres carrés.

ARTICLE 4

MODIFICATION À L'ARTICLE 6.2

L'article 6.2 du Règlement de lotissement numéro 170, intitulé « Terrains situés hors du périmètre d'urbanisation», est modifié de la façon suivante :

- modifier, pour les terrains situés en tout ou en partie à moins de 100 m d'un cours d'eau ou de 300 m de la rive d'un lac, la

superficie minimale d'un terrain non desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire pour qu'elle soit de 5000 mètres carrés;

- modifier, pour les terrains situés à 100 m ou plus de la rive d'un cours d'eau ou à 300 m ou plus de la rive d'un lac, la superficie minimale d'un terrain non desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire pour qu'elle soit de 5000 mètres carrés.

Le tout tel que présenté en annexe 1.

ARTICLE 5

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

Jean-Guy Bouchard, maire

Francine Dufour, sec.-très.

ANNEXE 1

TERRAINS SITUÉS HORS DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION (Règlement n° 325)

	TERRAINS SITUÉS EN TOUT OU EN PARTIE À MOINS DE 100 m DE LA RIVE D'UN COURS D'EAU OU DE 300 m DE LA RIVE D'UN LAC			TERRAINS SITUÉS À 100 m O RIVE D'UN COURS D'EAU OU À 3 DE LA RIVE D'UN LAC	
	Largeur minimale mesurée sur la ligne avant	Profondeur moyenne minimale	Superficie minimale	Largeur minimale mesurée sur la ligne avant	Profondeur moyenne minimale
Terrain non desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire	50 m (1)	75 m (2)	5 000 m ²	50 m (1)	50 m
Terrain desservi par un seul réseau, soit l'aqueduc, soit l'égout sanitaire.	30 m (1)	75 m (2)	3 000 m ²	30 m (1)	50 m
Terrain desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire	25 m	50 m	3 000 m ²	25 m	50 m

(1) La largeur minimale mesurée sur la ligne avant d'un terrain situé du côté extérieur d'une courbe dont le rayon de courbure n'excède pas 22 mètres pour une rue de 15 mètres d'emprise peut être réduite à 29 mètres. La même norme peut être appliquée à une rue de 20 mètres d'emprise dont le rayon de courbure n'excède pas 30 mètres.

(2) La profondeur de 75 m s'applique pour les terrains riverains d'un cours d'eau ou d'un lac. Pour les terrains non riverains, la profondeur minimale est de 50 m.

ADOPTÉE

Rés.270909

5.2- Règlement no 424 - 911

Il est proposé par Alain Gazaille et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le de règlement portant le numéro 424 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

RÈGLEMENT NO 424

Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

1. Pour l'application du présent règlement, on entend par :

1° « client » : une personne qui souscrit un service téléphonique dans un but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de services de télécommunication;

2° « Service téléphonique » : un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes :

a) il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec;

b) il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication.

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1° du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe b du paragraphe 2° du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.

2. à compter du 1^{er} décembre 2009 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,40\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

3. Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.

4. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officiel du Québec.

ADOPTÉE

5.3- Avis de motion – Règlement sur la qualité de vie (Reporté)

5.4- Avis de motion – Amendement le règlement no 169 zonage

Avis de motion est par la présente donné par Gisèle Lavoie conseillère, de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 169 et ayant pour but d'inclure certains plans d'aménagement d'ensemble et des normes relatives au logement intergénérationnel, de modifier les prescriptions relatives à la hauteur des bâtiments et de corriger le libellé de certains articles.

5.5- Avis de motion – Amendement le règlement no 170 lotissement

Avis de motion est par la présente donné par Gisèle Lavoie conseillère, de la présentation d'un règlement modifiant le Règlement

de lotissement numéro 170 afin d'y apporter les modifications utiles à l'intégration de certains plans d'aménagement d'ensemble.

Rés.280909

6- Prise d'acte de la liste des permis émis en août 2009

Il est proposé par Gérald Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil municipal prend acte de la liste des permis émis en août 2009.

ADOPTÉE

7- Rapport de l'urbanisme

8- Courrier d'août 2009

COURRIER AOÛT 2009

DEMANDES

DENISE LAVOIE ET JACQUES BOUCHARD

Demande la réparation de la clôture séparant le 1 rue du Quai du stationnement de l'Église, qui aurait été abîmée par la souffleuse l'hiver dernier. Un poteau est sorti de son ancrage de béton.

Madame Lavoie et M. Bouchard seront informés de transmettre leur demande au Conseil de Fabrique de Petite-Rivière.

Rés.290909

TV-CO

Considérant la demande de TV-CO, soit le renouvellement de notre adhésion, pour un montant de 99,00\$;

Considérant que l'adhésion permet de diffuser tous nos communiqués lus et écrits sur le canal du Télé-Promo-Charlevoix et aussi d'avoir accès aux ondes de la programmation régulière pour des entrevues sur vos activités et services;

En conséquence : Il est proposé par Gisèle Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil municipal accepte le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2009-2010, pour un montant de 99,00 \$ afin de permettre de diffuser tous les communiqués lus et écrits sur le canal du Télé-Promo-Charlevoix et aussi d'avoir accès aux ondes de la programmation régulière pour des entrevues sur les activités et services de la municipalité;

Que cette dépense viendra diminuer le poste budgétaire no : 02 13000 494.

ADOPTÉE

UNICEF

Demande de don ou achat des cartes des Fêtes de l'UNICEF.

Rés.300909

Roberto Dufour, Gabriel Bélanger, Martin Côté

Considérant les commentaires suivants, reçus de Messieurs Roberto Dufour, Gabriel Bélanger et Martin Côté;

« Compte tenu que les propriétaires des terrains de la rue privée ont respecté le protocole d'entente signé le 25 octobre 2007 avec la municipalité concernant le réseau d'aqueduc et d'égout;

Que la commission municipale du Québec dans sa résolution du 17 avril 2008 mentionne que la municipalité procèdera à l'épandage du gravier à l'été 2008;

Qu'ils ont été avisés de cette décision seulement le 17 février 2009 et qu'ils ont procédé au nivelage de la rue le 23 juin 2008 au coût de 900,00\$ par Excavation LML;

Donc ils demandent le remboursement de 900,00\$ pour l'épandage du gravier. »

Considérant que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a traité de ce dossier dans les résolutions portant les numéros : 090409 et 120609;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Suzanne Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François s'en tient aux résolutions 090409 et 120609;

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François considère ce dossier réglé et sans appel.

Versant du Massif

Vous informe qu'il entend procéder aux travaux d'aménagement des rues relatifs au PAE portant sur la phase IV, lequel PAE a été accepté par la municipalité.

Vous informe également qu'il serait approprié de procéder à un nouvel appel d'offres en cette période de l'année où les professionnels sont moins sollicités, il estime que cela engendrera des économies importantes tant pour eux que pour vous.

Le conseil municipal ayant déjà procédé à un tel appel d'offres refuse la demande de Le Versant du Massif – Immobilier.

Rés.310909

MRC de Charlevoix – Internet haute vitesse

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix a participé à la réalisation d'une étude d'ingénierie préliminaire pour l'offre de services Internet haute vitesse pour les résidences non desservies sur les territoires des MRC de Charlevoix, de Charlevoix-Est et de la Côte-de-Beaupré;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière doit être déposée conjointement par les trois partenaires auprès du Programme Communautés rurales branchées du MAMROT en vue d'obtenir le financement requis pour réaliser une étude d'ingénierie détaillée ainsi que les travaux de construction du réseau de distribution des services;

CONSIDÉRANT QUE le programme Communautés rurales branchées peut octroyer une contribution financière de l'ordre de 66.67% du coût du projet, le reste étant financé par d'autres ministères, la CRÉ, la SADC et Développement économique Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

QUE le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François appuie la MRC de Charlevoix, organisme responsable du projet, à déposer le projet conjoint auprès du Programme Communautés rurales branchées du MAMROT pour l'obtention de subvention de 1.4M\$, le coût total du projet étant de 2.2M\$.

RÉPONSES AUX DEMANDES**SÉMINAIRE DE QUÉBEC**

Il nous informe que le règlement no 422 – Carrières, gravières et sablières a été voté. Le Séminaire de Québec n'étant pas l'exploitant de la gravière situé dans la municipalité de Petite-Rivière, M. Laliberté a donc transmis notre correspondance à la compagnie Aurel Harvey et Fils, qui est autorisée à prélever du matériel sur les terres du Séminaire de Québec.

COURRIER**LUCIEN LAJOIE**

Vous informe qu'il ne donnera pas suite à sa demande pour l'entretien du ruisseau sur son terrain. Les démarches sont trop nombreuses et trop onéreuses.

RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX

Réception de la révocation du permis d'alcool, pour le casse-croûte du Quai.

COMITÉ ACTION LOCAL DE CHARLEVOIX

Vous êtes convié à une consultation concernant la réalisation du premier plan d'action. Les partenaires du CAL veulent rejoindre les enfants de 0 à 17 ans en ce qui a trait aux saines habitudes de vies. La consultation se déroulera le 24 septembre prochain, entre 13h et 16h, à l'auberge La Muse à Baie St-Paul. À la fin de cette journée vous serez conviés à rester pour le 5 à 7. Un apéritif ainsi que des bouchées vous seront servis.

9- Divers

Rés.320909

9.1- Affichage « Chasse interdite » & intervention de la SQ

Considérant que la chasse est maintenant ouverte sur le territoire de Petite-Rivière-Saint-François;

Considérant que l'entrepreneur au Fief du Massif, Aurel Harvey et fils, manifeste son désir d'arrêter les travaux et de les reprendre après les temps de la chasse, compte tenu du danger que pourrait occasionner les chasseurs;

Considérant que des travailleurs affairés au Sentier Transcanadien, en sont rendu à la montagne Gabrielle Roy et sont aussi dans une zone peu recommandable en temps de chasse;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Suzanne Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le conseil municipal s'engage à poser des affiches avec la mention de « Chasse interdite », dans les chemins municipaux au Fief du Massif et au Hameau du Massif, afin d'aviser les chasseurs de la présence de travailleurs.

ADOPTÉE

9.2- Avis de motion – Ouverture de rue

Avis de motion est par la présente donné par Jeanne-d'Arc Simard conseillère, de la présentation d'un règlement pour l'ouverture de

nouvelles rues dans le secteur du Hameau du Massif, du Fief du Massif et du Domaine du Ruisseau.

Rés.330909

9.3- Changement de nom du Massif

Considérant qu'une information voulant que Le Massif de Petite-Rivière-Saint-François aurait changé son nom pour Le Massif de Charlevoix;

Considérant que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François se voit très déçue de ce changement de nom;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Danielle Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le conseil municipal autorise madame Francine Dufour à vérifier cette information auprès de Groupe Le Massif inc.

Que si l'information s'avère être exacte, le conseil municipal autorise madame Dufour à rédiger une lettre pour leur exprimer la déception de la municipalité.

ADOPTÉE

Rés.340909

12- Levée de l'assemblée

À vingt-deux heures, vingt minutes, la séance est levée sur proposition de Suzanne Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents.

ADOPTÉE

Jean-Guy Bouchard, maire

Francine Dufour, sec.-très.